

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20201102-003****du 02 novembre 2020****n°003****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice : 26****PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, Mme GODET, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.MEUNIER, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN****POUVOIRS (3) : Mme AZIHARI donne pouvoir à M.ABELIN
M.CIBERT donne pouvoir à Mme LAVRARD
Mme MARQUES-NAULEAU donne pouvoir à M.PICHON****EXCUSES (0) :****Nom du secrétaire de séance : Hindeley MATTARD****RAPPORTEUR : Monsieur Hindeley MATTARD****OBJET : Remboursement partiel d'abonnements de transports scolaires - COVID-19**

Suite à la pandémie COVID-19 et depuis le 16 mars 2020, l'ensemble des établissements scolaires ont interrompu leurs activités. Par conséquent, l'ensemble des offres des lignes de transports ont été suspendues depuis cette date.

Au vu de l'évolution de la crise sanitaire, les établissements ont repris partiellement leurs activités à différentes dates :

- 11 mai 2020 : les écoles primaires,
- 18 mai 2020 : les collèges 5^{ème} et 6^{ème},
- 2 juin 2020 : les lycées professionnels 3^{ème} et 4^{ème},
- 22 juin : tous les établissements sauf les lycées.

Il est proposé un remboursement pour les abonnés aux transports scolaires suivant la date de reprise et le cycle scolaire, au prorata des semaines d'interruption des services de transports, sur la base de 36 semaines.

Sections	Prix de l'abonnement					
	50 €	60 €	85 €	100 €	120 €	170 €
Collèges 5 ^{ème} et 6 ^{ème} (7 semaines du 16 mars au 18 mai 2020)	9,72 €	11,67€	16,53 €	19,44 €	23,33 €	33,06 €
Lycées professionnels 3 ^{ème} et 4 ^{ème} + ULIS + CAP (9 semaines du 16 mars au 2 juin 2020)	12,50 €	15€	21,25 €	25,00 €	30,00 €	42,50 €
Lycées + BTS (14 semaines du 16 mars au 3 juillet 2020)	19,44€	23,33	33,06 €	38,89 €	46,67 €	66,11 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20201102-003****du 02 novembre 2020****n°003****page 2/2**

Afin de rembourser ces abonnés une régie d'avance sera créée.

Le remboursement sera fait de façon automatique, des chèques correspondant au montant du remboursement seront adressés par voie postale avec un courrier d'accompagnement aux familles éligibles. Au total, il est estimé que ces remboursements représenteront la somme de 39 208,41€.

* * * * *

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault notamment l'article 3 alinéa II. 3, relatif à l'organisation de la mobilité,

VU la délibération du conseil communautaire n°3 du 22 juillet 2020 de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, délégrant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération du conseil communautaire n°6 du 3 décembre 2018 de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, relative à l'adoption du règlement des transports scolaires et des tarifs des transports non urbains,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de rembourser les abonnés n'ayant pas profité du service transports scolaires pendant la crise sanitaire,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le remboursement des abonnés suivant la règle ci-dessus,
- d'approuver la création d'une régie d'avance,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires juridiques et
institutionnelles,
Patricia BULAN